Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28 — TELEPHONE

Parti Socialiste

ASSEMBLEE GENERALE

La section Roubaisienne du Parti Socialiste se réunira en assemblée générale extraordinaire mercredi prochain 24 juin, à 8 heures du soir, au local la Paix.

Les secrétaires de groupes sont invités à convoquer tous leurs membres à cette réunion.

LA LOTERIE

Il ne se passe pas de jour que le journal officiel de l'administration municipale et de Froyennes n'entretienne ses lecteurs de la fameuse caisse de chômage ; pas de semaine que M. Roussel dit « passe-volant » dit le « P'tit bon di du quarti de l'Epeule » ne fasse une conférence sur « ce qu'il appelle « le fonds municipal contre le chômage ».

Il dit, nous rapporte son journal officiel, que des critiques lui ont été adressées par des adversaires politiques et qu'il ne veut les retenir car la politique n'a rien à voir dans cette affaire.

Tout cela est très intéressant, nous en convenons, et comprenons fort bien que les claqueurs ordinaires des réunions roussellistes s'en donnent à battoirs que veux-tu. Mais, il serait bien plus intéressant encore, de nous apporter la preuve qu'on ne construit pas, en ce moment un château dans le royaume d'Alphonse XIII, sous le prétexte un peu vieillot qu'il n'y a plus de Pyrénées.

M. Roussel nous fait savoir qu'il restera sourd à toute critique, tenant à réserver intactes ses oreilles pour les flatteries de ses clients — ce dernier mot étant pris dans son sens le plus romain, afin de lui faire plaisir.

Ce n'est donc pas une critique que nous allons formuler ; nous nous contenterons de poser une question.

La loterie vient d'être tirée, serait-ce une indiscrétion de demander si la ville de Roubaix a gagné le gros lot, c'est-à-dire si elle va toucher la forte, la très forte somme ?

C'est dans la séance du 9 février 1906, que M. Gilbert Sayet lut son rapport sur la loterie.

Elle devait rapporter, nous disait-il, la somme de deux millions destinée à la création de nouvelles crèches, à la construction de pavillons pour les enfants malades, à la construction d'un immeuble pour l'installation de la « Goutte de lait », et, enfin, à la constitution d'une caisse de chômage. »

Toutes ces créations, constructions et constitutions sont des plus utiles, certainement, et nous avons souvent blâmé, à cette même place, l'administration de ne leur avoir pas consacré l'argent du palais municipal, de la salle d'exposition et de bien des squares inutiles, dangereux, enfumés ou grotesques.

Elle a préféré le certain pour ses travaux de luxe, pour ses constructions inutiles, laissant l'aléatoire pour les œuvres humanitaires ; pour les institutions de première nécessité.

Cela n'étonnera personne. C'est la caractéristique de l'administration mottiste.

Pour notre part, nous craignons d'être désillusionné ; nous avons de très sérieuses craintes au sujet des deux millions promis, et les discours de M. Roussel sur la caisse de chômage ne peuvent, eux-mêmes, arriver à nous rendre une assurance qui s'en va de plus en plus.

Songez donc que la caisse de chômage arrive en quatrième plan, après les crèches, après la « Goutte de lait », après le pavillon pour enfants malades.

« Je compte, disait M. Saydet, qu'il y aura de 11 à 1.200.000 francs pour la caisse de chômage ».

Hélas ! nous craignons bien qu'il n'y ait rien du tout ; que cette caisse continue à rester vide ou à peu près.

En effet, la plus simple des soustractions nous montre que, si de 2 millions on enlève 11 à 1.200.000 francs, cela fait, d'abord, 8 à 900.000 à prendre pour tout ce qui doit passer avant la caisse de chômage.

Or, nous serions sérieusement épaté si la loterie de Roubaix avait rapporté cela.

Alors ?

Alors, il n'y aura pas un sou pour la caisse de chômage, cette caisse dont on parle tant et qui, dans ces conditions, se trouverait dans l'obligation de ne fonctionner qu'en théorie, car, soyez-en sûrs cela n'empêcherait pas le « p'tit bon di » de continuer ses conférences, à califourchon sur sa caisse vide.

R. L.

Les Grèves

CHEZ MOTTE ET MARQUETTE

Trente-cinq ouvriers du cartonnage, quatorze gamins et seize doseurs se sont mis en grève hier matin, demandant une augmentation de salaire.

Cette grève risque fort d'entraîner la cessation de travail de tout le personnel ouvrier de l'établissement.

SYNDICAT TEXTILE

Un ordre du jour

Dans sa dernière réunion générale, la chambre syndicale ouvrière textile a voté un ordre du jour protestant contre la tuerie de Draveil-Vigneux et envoyant aux familles des victimes l'assurance de sa profonde sympathie.

VOL DE LAPINS

Jeudi matin, Mme Marie Grimonprez, 51 ans, ménagère, demeurant au Hutin, maison Leclercq, a constaté que pendant la nuit précédente des malfaiteurs avaient rendu visite à son clapier, situé dans le fond de sa cour et y avaient soustrait quatre jeunes lapins.

REPOS HEBDOMADAIRE

Une demande de dérogation aux articles 2 et 8 de la loi du 13 juillet 1906 a été déposée par Mme Maria Lecomte (articles de ménage), 4, rue Pierre-Motte.

OUVERTURE DE LA LIGNE DU CRETINIER

La compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing informe le public que la mise en service du prolongement de la ligne K (gare de Roubaix à la Fosse-aux-Chênes), jusqu'au Crétinier, aura lieu aujourd'hui samedi 20 juin.

Désireuse d'augmenter les facilités accordées au public et pour éviter un transbordement inutile à la gare de Roubaix, la compagnie a décidé de fusionner, à titre d'essai, les deux lignes G et K, en sorte que les voitures partant du Crétinier iront directement jusqu'à l'hospice de Barbieux et vice-versa.

La ligne totale sera désignée par la lettre K et les voitures y circulant porteront cette lettre.

Le service sera fait en quinze minutes. La fusion ne modifie en rien les tarifs ; chaque ligne conserve le sien.

Tout voyageur dépassant la gare de Roubaix dans un sens ou dans l'autre devra payer un supplément de cinq centimes représentant le prix d'une correspondance exigée pour passer d'une ligne sur l'autre.

CONCERTS PUBLICS

Voici le programme des morceaux que l'Union Fraternelle et Mutuelle des Anciens Soldats Musiciens Français exécutera dimanche prochain, 21 juin, de onze heures à midi, à l'Hospice civil, rue de Blanchemaille :

1. Marche vénitienne. — 2. Lugdunum, ouverture. — 3. Denise Redowa. — 4. Scènes légendaires. — 5. Le Pont de la Symphonie. — 6. Défilé avec tambours et clairons.

Le public est admis à assister à ce concert.

SAVON LUMINOL Blancheur du Linge VICTOR VAISSIER

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CERCLE MODERNE. — *Section chorale mixte.* — Ce soir samedi, à 8 heures 1/2 précises, répétition générale des chœurs, *en vue du concert au* square Pierre-Catteau.

GROUPE DES INVALIDES. — Dimanche prochain, 21 courant, à 7 heures 1/2 du soir, réunion générale et obligatoire des Invalides de Roubaix et environs, chez M. Guillaume Bardaxhe, café de l'Orphéon de l'Alouette, angle des rues de l'Alouette et du Chemin-de-Fer, 45.

Ordre du jour : 1. Costume pour le Carnaval d'été. — 2. Répétition de la chanson.

N.-B. — Les membres qui n'assisteront pas à cette réunion seront passibles d'une amende de 50 centimes.

MOUVEMENT SOCIAL

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS MAÇONS ET AIDES DE ROUBAIX ET ENVIRONS. — La corporation des ouvriers maçons organise une réunion générale extraordinaire dimanche 21 juin 1908, en son local, rue Decrème, 162, à dix heures du matin, pour tous les ouvriers de la corporation indistinctement.

Pour la Chambre syndicale :
Le Secrétaire.

SYNDICAT DES OUVRIERS PEINTRES. — Réunion générale *extraordinaire* de tous les ouvriers peintres et parties similaires le dimanche 21 juin, à cinq heures précises du soir, au siège du syndicat, au « Plat d'Or », 9, Grande-Place.

Ordre du jour : 1. Renouvellement du Comité fédéral. — 2. Création d'un secrétariat permanent.

Tous les camarades nouveaux syndiqués sont instamment invités à y assister. Présence indispensable.

Le Secrétaire.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 19 juin 1908

Naissances. — Geneviève Bonouelle, rue Dammartin, 47. — Robert Lepers, rue de la Vigne, 50. — Marcel Pollet, Grande-Rue, cour Lefebvre, 12. — Robert Peene, rue Meyerbeer, maisons Nys, 6. — Hélène Leclercq, rue Daubenton, 21. — Jeanne Huyghe, rue de Lannoy, cour Boyaval, 14. — Paul Delannoy, rue Perrot, 15.

Publications de mariages. — Benoit Cuvelier, employé de commerce, rue Saint-Jean, 177, et Blanche Dhuist, employée de commerce, rue Pierre de Roubaix, 157. — Paul Bornèque, à Belfort, et Marguerite Callier, sans profession, rue Neuve, 9. — Claude Callier, employé de mairie, rue Neuve, 9, et Céline Bailleul, sans profession, à Wattrelos. — Alfred Camier, dresseur de chaînes, rue du Moulin, cour Dubart, 6, et Silvie Debrouver, visiteuse, rue de Bouvines, cour Pottier, 45. — Louis Delannoy, mécanicien, rue Delezenne, cour Dujardin, 1, et Julienne Lemeson, *ménagère, rue des Longues-Haies, 134.* — Henri Telliez, imprimeur, rue Notre Dame des Victoires, cour Dewas, 2, et Pauline Malfait, ourdisseuse, rue du Ballon, 38. — Louis Debels, apprêteur, rue de Rocroi, 82, et Joséphine Soudan, soigneuse, rue de Maubeuge, fort Loridan, 52. — Camille Monnier, apprêteur à Mouvaux, et Elvire Lassé, épailleuse, rue de l'Epeule, cour Ernouit, 6. — Léopold Depelchin, tisserand, rue de Denain, 46, et Hortense Lampe, femme de chambre, rue de Lille, 20. — René Ducatbolr, peigneur, rue d'Estaing, cour Bonnet, 1, et Elise Vorreux, épluchéuse, Grande-Rue, cour du Petit Paradis, 2. — Prosper Debruyne, ajusteur, rue des Sept-Ponts, fort Mazure, 35, et Marie Devadder, soigneuse, rue des Sept-Ponts, fort Mazure, 39. — Daniel Petit, négociant en chapellerie à Lannoy, et Julienne Boittiaux, sans profession, rue de Lannoy, 554. — *Eloi Devernay, ouvrier en tissage d'art, boulevard de Cambrai, 69, et Antoinette* Prouvost, sans profession, rue de la Gare, 117. — Louis Leveugle, apprêteur, rue Drouot, 51, maisons Bulteau, 6, et Flore Watteeuw, ménagère, rue Drouot, 51, maisons Bulteau, 8. — Abel Wareille, paveur, rue Jouffroy, 78, et Fernande Maezelle, couturière. — *Florent Lefebvre, mécanicien, boulevard de Strasbourg, 45, et* Pauline Desplanque, servante, rue de Lannoy, 419. — Albert Benève, contremaître de tissage à Tourcoing, et Berthe Cornil, cartonnière, rue de Gênes, 42. — Albert Delvoye, cordier, rue d'Hem, 70, et Germaine Hasbrouck, brodeuse, rue Maisonnier, 13. — Victor Leclercq, tisserand, rue de l'Alma, fort Wattel, 6, et Mathilde Boeckx, tisserande, rue du Fontenoy, cour Gadenne, 10. — Désiré Pottié, menuisier, rue du Tilleul, cour Bonte Piatel, 1, et Maria Deplanques, tisserande, rue Nabuchodonosor, 100. — —Adolphe Van Gysel, apprêteur, rue Sainte-Thérèse, cour Florin, 12, et Maria Delecœuillerie, encaisseuse, rue de Denain, 64. — Julien Borezée, employé de commerce, rue de l'Alouette, 6, et Marie Simaeys, sans profession à Tourcoing. — Jules Delvallée, employé de chemin de fer, rue de la Potennerie, 20, et Clémence Delfosse, dévideuse à Lys. — Camille Burel, ingénieur des arts et manufactures, rue des Vosges, 43, et Yvonne Gris, sans profession à Rouen. — Charles Deprels, serrurier, rue de Gênes, 12, et Alice Noiret, tailleuse, à Gaurain-Ramecroix. — Hilaire Lefever, teinturier à Wattrelos, et Amanda Vandenbulcke, ménagère à Wattrelos. — Gaston Bauduin, serrurier à Tournai, et Césarine Dupont, servante à Tournai.

Décès. — Jeanne Augem, 1 an, rue d'Epinal, 21. — Maria Hubeau, 29 ans, rue de Lannoy, 23. — Adolphe Hannotte, 71 ans, propriétaire, rue de Saint-Quentin, 2. — Sylvain Opsomer, 79 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Céleste Raban, 23 ans, sans profession, rue d'Inkermann, 102. — Pauline Fynn, 73 ans, ménagère, rue du Luxembourg, cité Saint-Louis.

WATTRELOS

GRANDE DUCASSE. — C'est dimanche lundi et mardi qu'aura lieu à Wattrelos la grande ducasse annuelle. Déjà la place est couverte de loges foraines.

Dimanche et lundi, grand bal dans l'immense salle des fêtes de chez Briffaut.

LA FRAUDE. — Le sous-brigadier des douanes, Joseph Bagnouls, et le préposé Charles Ledeux, ont arrêté, vers 9 heures du matin, près de la fabrique à colle, à Wattrelos, la nommée Maria Parisis, 17 ans, bâcleuse, demeurant à Roubaix, rue des Longues Haies, 25, qui était nantie de 3 kilos de café vert d'une valeur de 9 francs.

C'EST DEFENDU. — Les gendarmes de Wattrelos ont surpris trois individus qui pêchaient dans le canal. Ils commencèrent par donner des faux noms et adresses, mais ils furent quand même retrouvés, ce sont : Dominique Renoir, 35 ans, maçon, demeurant à Roubaix, rue Franklin, cour Cornille ; Georges Demunter, 17 ans, demeurant à Roubaix, rue Franklin, 138, et Alfred Baetens, *16 ans, tisserand, demeurant à* Roubaix, rue Lannes, cour Tiberghien.

LA DUCASSE ET LES TRAMWAYS. — Sur *une démarche faite vendredi matin par M. H.* Briffaut, auprès de la Compagnie des Tramways, M. Dumas, directeur, a décidé que le service entre Wattrelos et Roubaix et vice-versa serait prolongé jusqu'à minuit.

A L'OCCASION DE LA DUCASSE. — Tous les cabaretiers de Wattrelos sont autorisés à tenir leur débit ouvert jusqu'à deux heures du matin, les dimanche 21, lundi 22 et mardi 23 juin. Ils pourront également laisser danser les trois jours jusqu'à minuit.

LES BUREAUX DE LA MAIRIE seront fermés le lundi toute la journée et le mardi après-midi ; — le bureau de l'Etat-Civil sera ouvert le lundi, de 10 heures du matin à midi, et le mardi, de 9 heures du matin à midi.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la briqueterie Delecourt, située au Sapin-Vert, un défourneur, Vernhaele Théodule, 21 ans, demeurant rue de l'Union, à Wattrelos, a eu l'index de la main gauche pris entre deux briques. Plaie contuse de l'extrémité de la main gauche avec arrachement de l'ongle. 15 jours de repos.

— Aux établissements Kuhlmann, un débardeur, Vérin Gustave, 27 ans, demeurant à Roubaix, boulevard de Paris, s'est fait mal au cou en portant un panier. 15 jours de repos.

— Dans la cour de chez M. Duquennes-Castet, un domestique, Emile Deportère, 44 ans, demeurant à Herseaux (Belgique), s'est fait une contusion au poignet gauche en déchargeant un camion. 15 jours de repos.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

ELLE N'EST PAS OUVERTE

Les gendarmes lisent les journaux ; ils n'ont pas tort. En parcourant, vendredi matin, la gazette tourquennoise, ils apprirent qu'un gosse était tombé à l'eau, près du pont du Halot, alors qu'il suivait passionnément les évolutions de pêcheurs à la ligne. Diable, pensèrent nos braves gendarmes, la pêche n'est pas ouverte. Et ils partirent en expédition. Ils rencontrèrent le long des berges des pêcheurs et les gratifièrent de *contraventions. Avis aux amateurs !*

CERTIFICAT D'ETUDES

Tourcoing-Sud. — *Garçons : Inscrits* 208. — Présents 202. — Admissibles 177. — Admis définitivement 177.

Prix départementaux : 1. Vandenberghe Léon, école publique de la Croix-Rouge, Tourcoing ; 2. Richter Henri, école publique, rue Lhomond, Tourcoing. — 3. Vermesse Jean, école publique, rue du Conditionnement, Tourcoing.

MAIN MUTILEE

Un ouvrier électricien de l'établissement Jules Desurmont et fils, rue de Bradford, M. Jules Delattre, 28 ans, rue d'Alsace, 117, était occupé, dans la matinée de vendredi, à graisser une machine, lorsqu'il eut l'index gauche sectionné au niveau de la phalangette. Il tomba, inanimé. Relevé par des amis, il reçut les premiers soins à l'établissement, puis fut conduit en voiture à son domicile où il reçut les soins d'un docteur. Un repos provisoire de 35 jours lui a été prescrit. Des complications sont à redouter.

Je ne fume que le FIL

LEURS RENTES

UN COUP DE MARTEAU. — Au peignage veuve Fouan et fils, rue de Roubaix, M. Augustin Taforeau, 27 ans, aide-mécanicien, rue des Piats, cour Saint-Louis, 8, s'est donné un coup de marteau sur la main droite et s'est contusionné à l'index.

12 jours de repos.

ENTRE DEUX POUTRES. — Aux Forges et Ateliers du Nord, 139 rue Winoc-Chocquel, M. Adolphe Wagniart, 25 ans, traceur à Hellemmes, a eu la main gauche prise entre deux poutres et contusionnée.

18 jours de repos.

EN TOMBANT. — Chez MM. Malard et Cie, peigneurs, rue de Guisnes, 74, Mme Emilie Vandenbulck, 35 ans, peigneuse à Reckem, s'est fait une entorse à la jambe gauche.

20 jours de repos.

UNE ARRESTATION

La gendarmerie a arrêté, rue d'Amsterdam, aux Francs, Emile Bouxaert, 39 ans, garçon boulanger, né à Moulebeck (Belgique). Cet homme, qui se trouvait en état de vagabondage, a été transféré à Lille et mis à la disposition du Parquet.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 19 juin 1908

Naissances. — Messelier André, rue des Omnibus, 15. — Delbarre Remi, rue Jeanne-d'Arc, 82. — *Roffier Marie, rue Achille Testelin, 122.*

Décès. — Catteau Cécile, 87 ans, rue d'Havré, 3. — Rotthy Emma, 46 ans, rue Nationale, 122. — Loridan Albert, 23 ans, rue Nationale, 122. — Delplanque Fidéline, 55 ans, rue du Flocon, 41. — Leman Emile, 14 ans, rue de Gand, 364.

MOUVAUX

RENTES DES TRAVAILLEURS. — Dans les magasins de M. Léon Martinage, situés rue Kléber, un mécanicien, M. Léon Tanghe, demeurant rue de Roubaix, cour Buridant, a reçu un volant de machine sur le pouce gauche qui fut fortement écrasé. 15 jours de repos. Docteur Deldalle.

— *En retirant une barbe de laine de son métier,* un étirageur de chez Lorthiois frères, M. Dujardin Louis, 51 ans, demeurant rue de la Croix-Rouge, à Tourcoing, a eu la main prise entre les peignes. Il en résulte une plaie par ratissage de la face dorsale de l'index gauche, avec ouverture de l'articulation entre la deuxième et troisième phalange, entraînant une incapacité de travail d'un mois. Docteur E. Decherf.

LILLE

Brûlé par de la chaux

Un soldat du 16e chasseurs, en préparant du lait de chaux se brûle gravement à la figure.

Un pénible accident qui a failli coûter la vue à un militaire a mis en émoi dans la matinée de vendredi la caserne du 16e chasseurs à pied.

Vers onze heures, le soldat Georges Cardon, de la classe 1906, dont les parents habitent Abbeville, était occupé à préparer du lait de chaux, à l'effet de badigeonner les murs du casernement.

Soudain, en triturant le lait de chaux dans un récipient, il fit un faux mouvement et fut atteint en pleine figure par le dangereux liquide.

Ses camarades se portèrent au secours de l'infortuné qui, sérieusement brûlé à la figure, poussait des cris affreux.

Un médecin était aussitôt mandé, et de suite venait donner au pauvre blessé les soins que nécessitait son état.

Une conjonctivite très aiguë s'étant déclarée, le docteur ordonna le transfert immédiat du blessé à l'hôpital militaire, où il fut conduit en voiture d'ambulance.

Là, après un sérieux examen, les médecins-majors déclarèrent que l'infortuné Cardon ne sera pas privé de la vue à la suite de ce douloureux accident.

Un contrôleur gravement blessé

Sur le marche-pied d'un car blanc, un contrôleur est heurté par une voiture qui le projette sur le sol.

Un accident dont on ne peut encore prévoir les suites est survenu hier sur la ligne de Lille-Roubaix.

Un contrôleur des tramways de Lille, M. Brunet, de service sur la ligne F était monté à la marche sur un car faisant le service direct et se trouvait sur le marche-pied du véhicule en attendant que le receveur vint lui ouvrir la porte.

Le car filait sur la grande route à Croix, quand soudain une voiture venant en sens inverse, frola de si près le car, que le contrôleur accroché par la roue droite du véhicule perdit l'équilibre et roula sur la chaussée.

On s'empressa de relever le blessé qui, dans sa chute s'était fait des égratignures à la figure et se plaignait de douleurs internes.

Un docteur appelé en hâte vint donner des soins au blessé, qui avait été transporté dans une maison voisine.

Le médecin constata que le blessé ne portait aucune fracture, et, après pansement, l'a fait reconduire à Lille.

Quant au conducteur de la voiture on n'a pu connaître son nom. Une enquête est ouverte pour le retrouver.

Brevet de capacité

Les aspirantes dont les noms suivent ont été définitivement reçues :

MMlles Labat, Labbe, Lafage, Lahaye, Lalisse, Lallemant, Lamérand, Lanvière, Lasalle, Lasnes, Lebrun, Lebredonchel, Leclercq Cécile, Lecocq, Legendre, Legrand Blanche, Legrand Emile, Lerat, Leroy Marie-Augustine, Leroy Berthe, Lereele, Lezaire, Liévin, Liévens, Lohier, Loridant, Longuet, Lozé, Maerten, Mailloux, Maitrepierre, Marchand, Margat, Martin, Masingue Suzanne, Mauvezin, Mazingue Berthe, Méresse Julia-Isabelle, Meurisse, Michaux, Michel, Maillard, Moulin, Moty, Moyart, Nicaud, Nicolle, Noel Noclain, Paniez, Pardoen, Parise, Pélicier, Pelletier, Péron, Perrin, Person, Pesière, Pfilippe, Planard, Plancq, Pluvinage, Poirot, Pouwels, Priquet, Renard, Richard Jeanne (de Nœux), Richard Jeanne (de Roubaix), Richard Hermance, Roger, Roseau, Roty, Roussey, Sackebant, Savary, Ségard, Singey, Soenen, Soufflet, Splinguez, Steenhouwer, Tellier, Tessonneau, Thiriez, Tourneau, Trinel, Vanacker, Vandaele, Vandeputte, Vanderhaeghen, Van Echhoutte, Vanlemmens, Vanneufville, Vantieghem, Variscotte, Vasset, Vautier, Villette, Vittu, Voisart, Warryn, Wattrelot, Wauquier.

ROUBAISIEN FRAPPE DE CONCESTION

Un marchand de tissus, M. Charles Grysper, âgé de 42 ans, habitant 84, rue Daubenton, venu à Lille hier pour affaires, se trouvait vers 9 heures et demie du matin, attablé à l'estaminet Fruchart, place de la Gare.

Soudain, en proie à un violent malaise, M. Grysper tomba de sa chaise et roula à terre sans connaissance.

On s'empressa autour du malade, qui reçut les soins d'un docteur requis en hâte.

Ce dernier, après avoir constaté que le négociant était atteint d'une congestion l'a fait transporter à l'hôpital Saint-Sauveur, où il a été admis d'urgence.

L'état de M. Grysper n'est pas grave.

CYCLISTES, ATTENTION

Et les bécanes s'envolent comme par enchantement.

Vendredi, vers 11 heures du matin, M. Charles Beulin, 19 ans, employé de commerce, *laissait sa bicyclette dans le couloir* du numéro 37 de la rue Faidherbe et montait rapidement au 2e étage où il avait affaire.

A son retour, quelques instants après, M. Beulin éprouva l'amère surprise de constater que son vélo, d'une valeur de 100 francs et portant le numéro 1236 avait disparu.

Ce fut donc pédestrement que le jeune employé dut regagner son domicile 115, rue Carnot, à Thumesnil, non sans avoir passé auparavant chez le commissaire du 3e arrondissement, à qui il raconta sa mésaventure.

Une enquête est ouverte.

PILLAGE DU JARDIN D'UN JUGE

Sans aucun respect pour la magistrature, des malandrins se sont introduits par escalade et effraction dans le jardin de M. Lancien, juge de paix, situé rue du Grand-Balcon.

Après avoir visité consciencieusement une petite cabane, ils enlevèrent des outils de jardinage et une certaine quantité de linge. Puis, avant de se retirer, ils arrachèrent pour les emporter une vingtaine de pieds de *fraisiers et deux magnifiques rosiers en* fleurs.

Sans nul doute, MM. les cambrioleurs avaient certainement une fête à souhaiter, et ont trouvé plus pratique d'enlever les rosiers que de perdre du temps à chercher les roses.

La police recherche activement ces audacieux malandrins qui sont certainement les mêmes qui ont opéré dans un jardin de la même rue appartenant à M. Colin.

LILLOIS BLESSE A CALAIS

Un entrepreneur de travaux, M. Lys Tancré, de Lille, de passage à Calais, se trouvait avant-hier matin, vers 11 heures, sur le boulevard Jacquard, quand soudain le moyeu de la voiture d'un marchand de pommes de terre de la rue du Four-à-Chaux, heurta un mât ayant servi à des récentes fêtes pour la décoration publique.

Sous le choc, le mât se brisa net et tomba sur le trottoir, atteignant légèrement au bras, M. Lys Tancré.

Un docteur qui passait, donna des soins au blessé qui, heureusement ne porte que quelques contusions sans gravité.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

COMINES

La grève de l'usine Gallant

Dans une entrevue entre délégués ouvriers et patronaux, ceux-ci font d'importantes concessions, mais refusent de reprendre six militants du syndicat. — La reprise du travail est finalement décidée, après avoir été repoussée

La grève de l'usine Gallant, qui dure depuis bientôt seize semaines, touche à sa fin. Une délégation de six ouvriers se rencontra hier matin avec une délégation de patrons. Les ouvriers purent obtenir que pour les prix de façon le patron les mettrait sur les cartes pour les anciens articles. Pour les nouveaux articles que les ouvriers pourraient faire, ils connaîtront les prix avant la première coupe. Ces prix seront établis par le patron et par une délégation de trois ouvriers choisis parmi les cinquante plus anciens de l'usine.

Pour le surveillant Gouvy, le patron a promis de lui donner des ordres formels, pour qu'il se montre, à l'avenir, plus poli envers les ouvriers, et qu'il n'oublie pas qu'il est un salarié comme eux.

La rentrée des ouvriers se fera de la manière suivante :

Les chauffeurs, mécaniciens et menuisiers reprendront le travail aujourd'hui ; les ouvriers à la journée lundi, et les rubaniers en partie jeudi prochain et le reste le samedi suivant.

Le patron refuse formellement de reprendre six ouvriers et parmi ces victimes se trouve le secrétaire du syndicat des rubaniers. Les autres sont également des militants du syndicat.

Après l'entrevue, la délégation ouvrière rendit compte du résultat de sa démarche aux grévistes réunis en assemblée générale.

Un vote secret eut lieu. Les grévistes allaient-ils laisser sacrifier six de leurs camarades ?

La continuation de la grève fut votée par 98 voix contre 60. Cependant, après une longue discussion, la majorité, revenant sur son vote, s'inclina devant les raisons invoquées par les membres de la minorité, faisant valoir que plus tard on aurait peut-être plus de six victimes à déplorer.

La reprise du travail fut donc décidée.

Toutefois, par suite des divergences et des tiraillements qui se sont produits sur cette question, la situation ne laisse pas d'être très précaire.

Beaucoup d'ouvriers ne veulent pas se résoudre à rentrer à l'usine, alors que six de leurs camarades sont brutalement congédiés pour avoir commis la seule faute de soutenir énergiquement les revendications des grévistes.

Douai

Latz en route pour la Guyane

Désiré Latz, qu'on s'était habitué à appeler le Soleilland douaisien, a quitté mardi la prison cellulaire de Cuincy, en compagnie de plusieurs détenus, pour gagner le pénitencier de La Rochelle, où il va attendre le passage du paquebot *Jean-Guittou* qui doit le conduire au dépôt de l'Ile-de-Ré. Là, inconnu et méconnaissable, n'ayant plus d'autre état civil que son numéro d'ordre, il attendra le convoi de forçats qui doit *prendre place sur le vapeur la Loire, affrété spé*cialement à cet effet, pour être définitivement déporté à la Guyane.

Latz n'a pas perdu tout espoir de revoir la terre de France, car à sa mère qui venait lui faire ses dernières adieux il dit sans une larme, sans un regret, un « au revoir » qui semblait faire croire qu'il en reviendrait. C'est d'ailleurs ce qu'il a fait entendre dans les derniers temps de sa détention aux gardiens chargés de sa surveillance à qui il déclarait que par n'importe quel moyen il reviendrait de là-bas et qu'il leur *rapporterait un singe,* mais il faut espérer qu'on ne s'évade pas aussi facilement de la Guyane.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

SAINT-SAULVE

LA TENTATIVE DE MEURTRE

Hier matin, M. Gobert, juge d'instruction, et son greffier, M. Kokel, se sont rendus à l'Hôtel-Dieu, à l'effet d'entendre Bouqueau, la victime des Brouillard père et fils.

Ceux-ci avaient été extraits de la prison et conduits par les gendarmes à l'hôpital pour une confrontation.

Celle-ci n'a du reste donné lieu à aucun incident.

L'affaire, croyons-nous, sera renvoyée en correctionnelle et inscrite au rôle de mercredi prochain 24 juin.

ONNAING

TIRER LA COUVERTURE A SOI. — Bertha Plichon allait au « curoir » commun, avec la femme Robart.

Des couvertures étaient déposées par celles-ci, Bertha les enleva pour pouvoir placer son linge. D'où querelle, gros mots, et celle-ci fut bousculée par son adversaire, contre lequel elle porte plainte.

LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS DONNE :
Energie aux Langoureux — Force aux Faibles — Soulagement aux Dyspepsiques
ET UNE BONNE DIGESTION A TOUS.
Demandez à M. FAYYAT, Pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

Les Elections contestées

DEVANT LE Conseil de Préfecture du Nord

Hier vendredi, le Conseil de Préfecture a continué à examiner les protestations contre les élections municipales de mai dernier.

Président : M. Grand, assisté de MM. Ricard et Régnier, conseillers de préfecture.

Le siège du commissaire du gouvernement est occupé par M. Richard.

Voici les affaires qui ont été appelées :

EBBLINGHEN. — Au début de l'audience, le Conseil annule une seconde fois l'élection des délégués sénatoriaux parce qu'à la séance spéciale pour la nomination de ces délégués, un des conseillers élus n'avait pas été convoqué ; l'élu dont il s'agit avait d'abord donné sa démission puis l'avait retirée.

GRAND-FAYT. — MM. Brisy et Meurant demandent l'annulation de l'élection des conseillers nommés au premier tour. Ils prétendent que leurs adversaires ont conduit un aveugle au scrutin et lui ont mis un bulletin dans la main.

Ils affirment en outre que le nommé Carlier aurait remis de l'argent à l'électeur Desjardin et l'aurait engagé à voter pour ses amis.

ROSENDAEL. — M. Maréchal proteste contre les opérations du 2e tour.

Sa protestation contient 16 griefs.

Les adversaires, dit M. Maréchal, ont apposé leurs affiches sur les nôtres ; des candidats de la liste Coquelle se sont tenus aux abords des salles de vote et ont pointé les électeurs.

Après avoir signalé l'ingérence *manifeste* du curé, il parle de la pression exercée par les sœurs des Pauvres, qui arrachèrent les bulletins envoyés aux vieillards par les candidats de la liste républicaine, et les remplacèrent par des bulletins de la liste Coquelle.

Des électeurs ont été conduits au scrutin par leurs patrons. Enfin les candidats de la liste Coquelle ont violé leurs engagements.

Au 1er tour, les adversaires avaient choisi pour leurs bulletins un même papier.

Au 2e tour, émus du succès de quatre candidats de la liste républicaine, ils changèrent de tactique et rompirent, on ne sait pour quelle raison, le pacte qui avait été conclu.

Avec leurs bulletins d'une couleur différente de celle de la liste adverse, les partisans de la liste Coquelle qui se trouvaient en minorité au 1er tour, obtinrent la majorité au 2e tour.

C'est à cette violation des engagements et aux faits de pression et de corruption qu'on doit le succès de la liste Coquelle.

L'avocat, Me Défossé qui a longuement développé ces divers griefs, sollicite une enquête sur les faits qu'il a avancés.

Me Fauchille combat la protestation, tente *de réfuter les divers griefs* et demande le rejet de la protestation.

M. Richard, commissaire du gouvernement, déclare que les faits de pression et de corruption avancés par le protestataire sont appuyés sur des preuves suffisantes. Il demande au Conseil d'ouvrir une enquête.

RONCQ. — MM. Louis Hazebrouck et Ghesquière protestent contre les élections du 2e tour, MM. Cisquière et Victor Lambert s'élèvent contre celles du 1er tour.

Au mois de janvier, le juge de paix de Tourcoing prononça la radiation de 150 électeurs de Roncq. La Cour de cassation annula le 14 avril le jugement de Tourcoing en *ce qui concerne* 92 électeurs. La commission électorale raya ces électeurs. Les protestataires contestent la légalité des radiations. On n'aurait pas notifié aux électeurs leur radiation.

ERRE. — M. Brassart, par l'organe de Me Balavoine, demande l'annulation des élections du 1er tour, sous prétexte que les frères Lorthiois ont voté deux fois à Erre et à Fenain. En délibéré.

LA MADELEINE. — La protestation du 1er tour formulée par M. Deplanque est abandonnée. On passe à l'examen de celle visant le second tour et formulée par M. Legendre.

Me Eycken développe la protestation. Des manœuvres déloyales ont eu lieu et 56 vieillards ont été conduits au scrutin, dans leurs poches on leur avait déposé des bulletins de la liste de l'Union républicaine.

CLARY. — M. Bricout et ses amis protestent contre l'élection de MM. Adolphe Colard, Constant Grandsart et Eloi Vis comme conseillers municipaux (1er tour), et contre l'élection de M. Maréchal Boursiez (2e tour).

Dans cette commune la bataille électorale a été très vive comme de coutume. Les deux listes en présence ont obtenu un nombre de voix à peu près équivalent. En délibéré.

LOON-PLAGE. — M. Ringot-David, élu conseiller municipal, n'avait pas l'âge prescrit par la loi au moment de l'élection.

M. le préfet demande l'annulation de son élection.

Me de Lauwereyns qui se présente pour l'élu est de l'avis de M. le préfet, mais il déclare que son client ayant actuellement l'âge peut représenter les électeurs.

LES ARRÊTS

A cette audience, le Conseil a rendu les arrêts suivants :

GLAGEON. — Les protestations contre les élections de M. Léon Dumont sont rejetées.

ETH. — La protestation de M. Dupire est rejetée.

GOGNIES-CHAUSSEE. — Les protestations contre les opérations électorales du 3 mai sont rejetées.

VILLERS-GUISLAIN. — La protestation contre les opérations du 3 mai est rejetée.

FRELINGHIEN. — Le procès-verbal est modifié comme suit ; Nombre de bulletins trouvés dans l'urne, 495
Bulletins blancs, 2
Reste, 493
Majorité absolue, 246

ESCAUDŒUVRES. — La protestation de M. Rougé est rejetée.

CAPPELLE-LILLE. — Il est donné acte à M. Poutrain de son désistement. Il est également donné acte à M. Mession de son désistement.

FLESQUIERES. — 1er tour. Le nombre de voix obtenues est modifié ainsi qu'il suit : de Boutteville, 128, Dufour Gombert, 102, Antoine Boufflers, 98, Stanislas Goubet, 98, Gustave Dubus, Jules Jardes, 91, Hubert Senéchal, 87, Ovide Dumont, 84, Coupez Guinet, 82, Auguste Basquin, 81, Ringeval Dhérenne, 77, Hubert Dumont, 68.

Art. 2. — L'élection de M. Gardez Jules qui ne réunit plus le nombre de suffrages suffisant pour être élu au 1er tour, est annulée.

Art. 3. — Les conseillers élus prendront rang d'après le nouveau nombre de voix qui leur est attribué par ledit arrêté.

2e tour. — La protestation de MM. Goubet, *Villain et consorts est rejetée.*

M. Caby Flavian est proclam